

Protocole d'intervention en cas d'intimidation et de violence

Violence : manifestation de force (verbale, écrite, physique, psychologique) exercée intentionnellement contre une personne et ayant pour effet de blesser, de léser ou d'opprimer quelqu'un.

Intimidation : comportement, parole, acte ou geste à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, dans un contexte de rapports de force entre les personnes et ayant pour effet de blesser, de léser ou d'opprimer quelqu'un.

| ÉVÈNEMENTS | ACTIONS | SUIVI |
|---|--|---|
| DÉNONCIATION <input type="checkbox"/> Violence <input type="checkbox"/> Intimidation | Date : <ul style="list-style-type: none"> Fiche rouge; Appel aux parents; Fiche de réflexion; Rencontre avec TES. | <p>Un suivi sera fait auprès des victimes, agresseurs, témoins et complices.</p> <p>Dans le cadre de la socialisation de l'école, les différents intervenants outilleront les enfants quant aux différentes stratégies à adopter pour favoriser un climat sain et sécuritaire pour tous.</p> <p>Au besoin, des références aux services professionnels ou aux services externes (CSSS, policier, éducateur, etc.) seront faites.</p> |
| 1^{er} ÉVÈNEMENT <input type="checkbox"/> Violence <input type="checkbox"/> Intimidation | Date : <ul style="list-style-type: none"> Perte de privilège; Mesure de protection; Retenue; Réflexion; Geste réparateur; Rencontre TES; Appel aux parents; Signature du protocole. | |
| 2^e ÉVÈNEMENT <input type="checkbox"/> Violence <input type="checkbox"/> Intimidation | Date : <ul style="list-style-type: none"> Perte de privilège; Mesure de protection; Retenue; Réflexion; Geste réparateur; Rencontre avec TES et la direction; Appel aux parents; Signature du protocole. | |
| 3^e ÉVÈNEMENT <input type="checkbox"/> Violence <input type="checkbox"/> Intimidation | Date : <ul style="list-style-type: none"> Mesure de protection Suspension à l'interne d'une demi-journée; Geste réparateur; Rencontre avec TES; Appel aux parents; Signature du protocole; Rencontre avec la direction et les parents. | |

Complice : Personne qui encourage le comportement de l'intimidateur envers la victime ou y participe.

Témoin : Personne qui assiste à la scène et offre un public à l'intimidateur sans s'y opposer ou sans aller chercher de l'aide.

Un autre évènement pourrait mener à des mesures particulières comme la suspension externe, à l'expulsion de l'école ou du centre de services. De plus, selon la gravité de l'évènement, la direction se réserve le droit d'appliquer des mesures particulières dès l'évènement de dénonciation.

J'ai pris connaissance du protocole d'intimidation, je suis conscient que ce protocole fait partie du Plan d'action contre la violence et l'intimidation imposé par la Loi 56.

Signature de l'élève : _____

Date : _____

Signature du parent : _____

Date : _____